Solution de financement

CompétiVert

Améliorer votre compétitivité et votre empreinte environnementale par l'intégration de technologies propres et de pratiques écoresponsables.

Notre solution

Prêt à terme et garantie de prêt pour financer vos projets liés à l'économie verte permettant d'augmenter la productivité durable de votre entreprise.

50 000 $ et plus

Financement minimal : 50 000 $

100 %

Peut couvrir jusqu'à 100 % des coûts du projet

48 mois

Moratoire de remboursement du capital jusqu'à 48 mois

25 ans

Financement à court ou à long terme (jusqu'à 25 ans)

Investissement Québec

Critères d'admissibilité*

Toutes les entreprises opérant au Québec qui développent des technologies propres ou qui adoptent des technologies propres et pratiques écoresponsables, sauf celles œuvrant dans les secteurs suivants :

- Exploitation agricole**
- Finance et assurances
- Immobilier (certaines activités sont exclues)
- Autres secteurs dans le cas où la clientèle est constituée majoritairement de particuliers, à l'exception du secteur touristique

Exemple de projets admissibles

Fonds de roulement et immobilisations liés à des projets permettant de développer ou d'adopter une technologie propre ou une pratique écoresponsable, par exemple :

- Démarche d'innovation vers l'adoption de technologies propres ou de pratiques écoresponsables (ex. : frais de consultation et d'experts, frais d'étude et diagnostic, certification, etc.)
- Acquisition d'une technologie propre visant à améliorer la productivité durable tout en réduisant son empreinte environnementale (ex. : équipements visant la transition ou l'amélioration de l'efficacité énergétique, achat de matériels de transport électrique, utilisation d'énergies renouvelables et de bioénergies dans le processus de production, installation d'un système de traitement des eaux, de l'air ou des sols, etc.)
- Adoption de pratiques écoresponsables visant à intégrer des préoccupations environnementales dans le modèle d'affaires (ex. : économie circulaire, gestion et valorisation des matières résiduelles, etc.)
- Développement d'une technologie propre permettant de mesurer, de prévenir, de limiter, de réduire ou de corriger les atteintes à l'environnement, y compris celles permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché (ex. : électrification des transports, chimie verte, agriculture durable, efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.)

* D'autres critères peuvent s'appliquer.

** Les entreprises qui ne sont pas admissibles aux programmes de la Financière agricole du Québec pourraient bénéficier du financement d'Investissement Québec.

Contactez nos experts

1 844 474-6367
competivert.com